

Fessenheim ne sera pas fermée pendant le quinquennat

LE MONDE | 19.07.2013 à 12h41 • Mis à jour le 19.07.2013 à 13h17 |

Par Marie-Béatrice Baudet et Pierre Le Hir



La centrale nucléaire de Fessenheim. | AFP/FRÉDÉRIC FLORIN

C'est désormais certain : la centrale alsacienne de Fessenheim (Haut-Rhin), la doyenne du parc nucléaire français mise en service en 1977, ne sera pas mise à la retraite avant la fin du mandat de François Hollande.

Sans doute, d'ici à la fin du quinquennat, la décision de fermer Fessenheim – qui n'est aujourd'hui qu'une promesse – sera-t-elle actée dans la loi de programmation énergétique (ou dans l'un de ses décrets d'application) débattue en principe avant la fin du premier semestre 2014. La production de la centrale alsacienne pourrait alors être arrêtée. Il est possible, en effet, de stopper un réacteur nucléaire à tout moment. Mais sa mise à l'arrêt définitif n'intervient qu'au terme d'une procédure longue, nécessitant la constitution d'un dossier détaillé par l'exploitant, puis son instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Pour Pierre-Franck Chevet, le président de l'ASN, *"il faut compter cinq ans"*. Le délégué interministériel à la fermeture et à la reconversion de Fessenheim, Francis Rol-Tanguy, estime, quant à lui, que le délai peut être ramené à *"quatre ans"*. Dans les deux cas, l'échéance va au-delà de mai 2017, puisque, selon plusieurs sources, EDF n'a pas encore lancé le processus.

Puisque les deux réacteurs ne seront pas considérés comme à l'arrêt définitif, cela permettrait à une nouvelle majorité, si elle le souhaitait, de les relancer. Mais l'arrêt (provisoire) des réacteurs sera-t-il même réalisé ?

Le dossier Fessenheim d...

L'accès à la totalité de l'article est protégé

Déjà abonné ?

Achetez cet article 2 €

Abonnez-vous à partir de 1 €

› [Découvrez l'édition abonnés](#)
